

Inventaire
des biens
de la Communauté
St. Antoine
Bordelon et
fem. Dame,
vienne Decuir
en grousse
le 30 Mars

1778

N^o 966 -

de J^{ns} relatives
JH

San Mil Sept Vents Soirante
Et Dix huit Et Le trentième jour
Du Moir De December au
Matin, Nous Commandant
Civil Et Militaire au porte
Corte Et Dependance De la
pointe Coupée, vous sommes
transportés En La Maison Et
De Meuri Du Canton
Rordelon, Située En Cette
Corte, sus Et Commun En
Rind De Jue De une
Mariamé Decuir, De son
Mariage avec Laquelle sont
nés, Sept Enfants Nommes
Savoir Pierre Rordelon, agé
De Six ans, autours agé

Deuxième, Augustin âgé de
Huit ans, François, âgé de huit
ans, bitaire âgé d'un an, De
Marianne âgée de deux ans
Lucille, âgée de quatre ans
et C. a L'Effet Des Vœux
du Tuteur et Curateur a ses
Dits Enfants Mineurs
et De Suite pour voir a
la garantie Des Rentes
de la Communauté, et
C. present Des Secours
Souscrits; L'quel Dits
Sieurs Bordelon pour
curious Nommes et

Nommes & les pour
tuteur & Curateur des Dits
Enfants Mineurs, comme
l'État naturellement par la
Loi; pour Gerer & administrer
Leurs Biens & personnes;
Laquelle Nommation

Nous avons homologué
et homologuons pour être
Saines en la forme & tenue
et ont led. S. Bordetou
et led. Nourier Signé
avec Nous Le jour et
an Que dessus

Compte rendu de la mission

ainsi signé,

Gordons Laing

Goudeau

W. M. L.

Lesieur

Charles de Grand-Prie

Don Mil Sept Cent &
Soixante Dix huit et Le
Trentième jour du Mois
De Décembre avant
Midi, Nous Commandant
Civil et Militaire au poste
et Dependance De Lajonette
Coupeé, Nous Souvenant
Transporter Surs Habitation
et Demeure Du Sourdant
Bordelon sus sus
D'une Mariage Decuir
et Ce a L'effet De prouver
a L'Administrateur et Prescription
De tout et sus Chacun —